Saint Pierre EN FAUCIGNY Au carrefour de la ville et de la nature

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :
en exercice 27

Présents : 20

Votants : 25

OBJET :

N°DCM2024-57

Construction du groupe scolaire de Toisinges : Attribution des marchés de travaux des lots 2 à 21

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le :

Publié le :

Le Maire,
Marin GAILLARD

L'an deux mille vingt-quatre -----
le dix-sept septembre à dix-neuf heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2024

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Dominique CORNET, Jocelyne BURNIER, Dominique SAULNIER, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Stéphanie CONTAT, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, François GONON, Anne-Dominique VAUDEY, Hervé MILESI, Alexandre PESSEY-GIROD,

ABSENTS : Jean-Claude BESSON, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Alexandre CHUARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction du groupe scolaire de Toisinges, les consultations pour l'ensemble des lots (2 à 21) ont été lancées le 20 juin 2024. Le dépôt des dossiers a été réalisé le 22 juillet (à noter que le lot 1 terrassement VRD a été lancé par anticipation du fait de l'urgence d'intervention durant les congés scolaires de juillet / août 2024).

Tous les lots ont reçu des candidatures à la consultation publique. 72 plis reçus et 1 hors délais qui n'a donc pas été analysé.

La CAO communale compétente en la matière s'est réunie le 3 septembre 2024 et a décidé, au regard des critères de jugement des offres (qualité de l'offre 60 % et prix 40 %) d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

A noter que l'estimation validée en phase APD était de 8 981 390.00 € HT.
Pour rappel, le Conseil Municipal, dans sa délibération N°DCM2024-32 du 29/05/2024 a attribué le lot 1 à l'entreprise MISSILLIER TP pour un montant de 649.620 € HT.

N° du lot	Désignation	Entreprises retenues	Ville	Montant du marché en euros HT
2	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	Millet Paysages Environnement	Drumettaz Clarafond	495 465.15
3	DESAMIANTAGE	DRA DESAMIANTAGE	Saint Laurent de mures	70 375.50
4	DEMOLITION	REVELON	Domancy	94 470.00
5	GROS-ŒUVRE	BACCHETTI	Thyez	1 599 900.00

6	ETANCHEITE	SOPREMA	Domène	180 330.00
7	CHARPENTE - OSSATURE BOIS - COUVERTURE METALLIQUE - VETURE – ZINGUERIE	LP CHARPENTE / PLANTAZ	Allonzier la caille	999 700.00
8	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS-ALUMINIUM - PROTECTION SOLAIRE	BRUNO VERGORI ET FILS	Allinges	730 410.00
9	SERRURERIE - MENUISERIE ALUMINIUM	ROGUET SERRURERIE	Saint Pierre en Faucigny	215 113.00
10	CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS - FAUX-PLAFONDS	ALBERT ET RATTIN	Saint Baldophe	653 301.00
11	MENUISERIES INTERIEURES	DARVEY	Lescheraines	631 624.00
12	AGENCEMENT	SAGENCE	Barby	211 296.00
13	CHAPE - CARRELAGE – FAIENCE	ENTREPRISE IMPOCO CATANIA	La Balme de Sillingy	261 402.00
14	SOLS SOUPLES	LAPORTE	Saint Pierre en Faucigny	101 013.40
15	PEINTURES INTERIEURES - PEINTURES EXTERIEURES	AMP SAS	La Ravoire	103 625.00
16	NETTOYAGE	Sans suite		
17	ASCENSEUR	KONE	Nice	22 600.00
18	CHAUFAGE – SANITAIRE	PESSEY FOURNIER	Ayze	1 052 658.28
19	VENTILATION	SAS MEYER	Argonay	295 700.00
20	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	MUGNIER ELEC	Bons en chablais	480 677.50
21	EQUIPEMENTS DE CUISINE	Etablissements ROUSSEY	Barby	121 670.00
			Total	8 321 330.83

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Décide *de* suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et attribuer les marchés de travaux aux entreprises nommées ci-dessus.

- Autorise *le* Maire à signer le marché de travaux afférent avec l'entreprise et à prendre toute mesure d'exécution relatives à ce marché ;

- Prévoit les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ce marché au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Alexandre CHUARD